

N°2021-04/25B

Objet : ADHESION AU RESEAU VELO ET TERRITOIRE.

L'an deux mille vingt et un, le 07 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	10
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	10		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Nathalie PINEAU

Date de convocation : 30 mars 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

L'Etat soutient les politiques cyclables de nos collectivités à travers différents dispositifs. Cet élan en faveur du vélo participe à la concrétisation des préconisations de la convention citoyenne pour le climat. La mise en place d'itinéraires cyclables augmente la qualité de vie et participe à l'attractivité du territoire, à destination des résidents, dans un but touristique, récréatif ou pour la mobilité quotidienne.

Le réseau Vélo et Territoire, qui est un réseau dynamique et reconnu de collectivités mobilisées, a pour objectif de faire du vélo un outil de mobilité à part entière et porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo.

Adhérer à Vélo et Territoire permettra notamment une représentation dans les instances nationales et européennes, une veille et un relais prioritaires des actualités et financements nationaux et européens, la promotion de nos actions cyclables dans les supports de communication de Vélo et Territoires, d'accéder à des expertises sur le vélo et aux veilles des documents stratégiques au niveau national, régional, départemental...

Le montant de la cotisation annuelle est fixé comme suit : 500 € + 0,005 centime par habitant, soit pour la Communauté de Communes (23 991 habitants au 01/01/2021) un montant global de 619,96 €.

Un représentant titulaire et un suppléant doivent être nommés et il est proposé au Bureau, Pierre SALY, responsable du pôle Voirie-Espaces Verts, en tant que représentant titulaire et Bénédicte MONET, secrétaire du pôle, au poste de suppléant.

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'adhérer au réseau Vélo et Territoires,

↳ **DECIDE** de nommer Pierre Saly en tant que représentant titulaire et Bénédicte Monet en tant que suppléante,

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

